

COMMENT APPRÊTER LA PRÉPARATION COMMERCIALE EN POUVRE POUR LES BÉBÉS NÉS À TERME ET EN SANTÉ

La préparation commerciale en poudre pour bébé n'est pas stérile et peut contenir des bactéries dangereuses pour les nouveau-nés. Il vaut mieux NE PAS donner de préparation commerciale en poudre aux bébés âgés de moins de 2 mois.



1. Désinfecter le comptoir de cuisine et se laver les mains à l'eau savonneuse.



2. Placer à portée de la main le matériel stérilisé et déposé sur une serviette de papier propre.



3. Faire couler l'eau froide pendant au moins 2 minutes avant de remplir la casserole. (Utiliser un filtre approuvé si vous avez des conduites d'eau en plomb.) Remplir la casserole et faire bouillir l'eau pendant 2 minutes. Laisser refroidir l'eau et l'utiliser dans les 30 minutes.



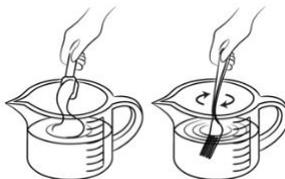
4. Vérifier la date d'expiration et s'assurer que la boîte n'est pas bosselée. Lire les instructions sur l'étiquette pour savoir combien d'eau et de poudre utiliser. Laver le dessus de la boîte à l'eau chaude.



5. Verser la quantité d'eau bouillie requise dans une tasse à mesurer stérilisée.



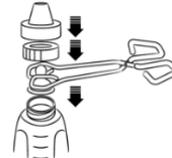
6. Remplir de poudre la cuillère à mesurer fournie dans la boîte. Enlever l'excédent à l'aide du dos d'un couteau.



7. Ajouter le nombre requis de cuillerées de poudre à l'eau bouillie. Mélangez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de grumeaux.



8. Verser la quantité de préparation commerciale requise pour le boire dans chaque biberon stérile.



9. Prendre les tétines, les anneaux et les capuchons avec les pinces stériles et les mettre sur les biberons. Les serrer à la main.



10. Bien remuer les bouteilles pour mélanger. Refroidir les bouteilles sous un jet d'eau froide ou dans un contenant d'eau froide.



11. Placer les biberons au réfrigérateur. Les utiliser dans les prochains 24 heures.



12. Refermer la boîte avec son couvercle de plastique. Ranger dans un endroit frais et sec, et l'utiliser dans le mois.

Pour des renseignements sur le rappel des préparations pour nourrissons, visitez le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à www.inspection.gc.ca.

Adaptée avec la permission de Santé publique Ottawa.

